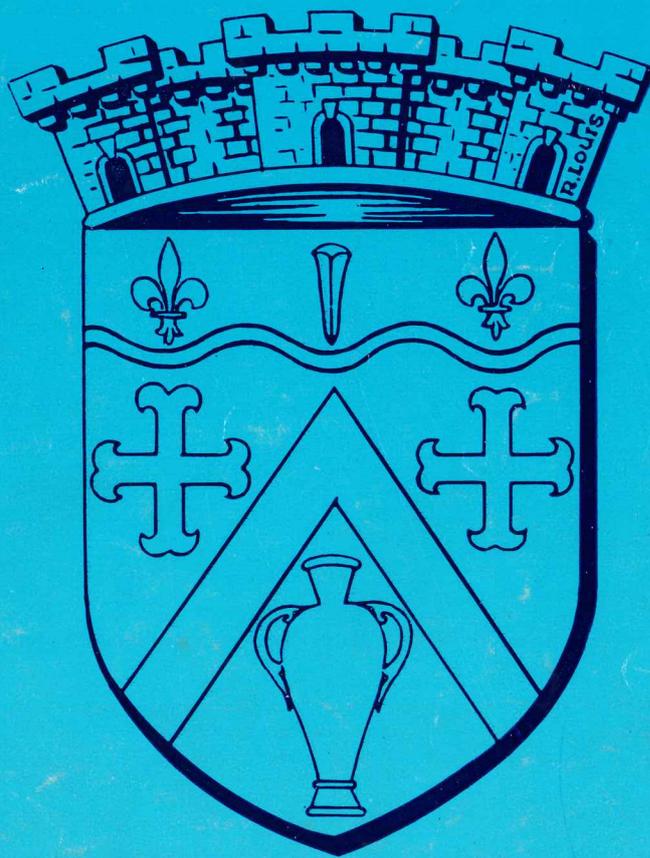


1965

MENNECY



MILLY-PRESSING

7, rue de Milly - MENNECY - Tél. 28.

NETTOYAGE - TEINTURERIE

SERVICE DEUIL SOUS 48 HEURES
VETEMENTS LIVRES SOUS HOUSSES
Toujours à votre service

Corbeil - Tissus

J.-E. LEIPP
16, Rue Notre-Dame
CORBEIL-ESSONNES - Tél. 561

TISSUS DE HAUTE NOUVEAUTE
VESTIMENTAIRES et D'AMEUBLEMENT

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

Mme H. GALERNE

RADIO

PHOTO

21, rue du Général Leclerc, MENNECY - Téléphone 89

MAUDRY Frères & Cie S.A.

Chauffage - Ventilation - Conditionnement d'Air

18, Rue Notre-Dame - 91-CORBEIL
Tél. 125 - 10.30

Succursale :

8, Rue Luisant - MONTHLERY - Tél. 92

CAISSE D'ÉPARGNE
ET DE PRÉVOYANCE
DE
CORBEIL-ESSONNES

Succursale de MENNECY

Mercredi-Samedi de 9 h. 30 à 11 h. 30

VERSEMENTS

REMBOURSEMENTS IMMÉDIATS ET SANS FRAIS

Souscriptions Bons du Trésor et tous emprunts d'État

Au Perruquier de Madame

AU SERVICE DE VOTRE BEAUTÉ

COIFFURE DAMES

PARFUMERIE

Dépositaire : JACQUES FATH

PRODUITS DE BEAUTE

Docteur FAUST

BIJOUTERIE FANTAISIE

POSTICHES

4, Place de la Mairie
MENNECY

Tél. : 185

MENNECY-PNEUS

(M. ENFISSI, Directeur-propriétaire)

VENTE DE PNEUS RECHAPPES ET D'OCCASION

STOCK IMPORTANT

VENTE GROS ET DETAIL

ECHANGE STANDARD

SPÉCIALISTE du PNEU AGRAIRE

1, RUE DE PARIS - MENNECY - (PASSAGE A NIVEAU) - TÉL. 67

BULLETIN OFFICIEL MUNICIPAL DE MENNECY

ANNUEL — N° 2

REDACTION - DIFFUSION : Mairie de MenneCY - Tél. 59.

EDITION PUBLICITE : O.N.E.O., 70, rue Amelot, Paris-11° - Tél. :
700-09-12 - 700-84-55.

Reportage Photo : Studio BERTRAND, Corbeil.

Diffusé gratuitement dans
tous les foyers de la com-
mune, aux touristes et aux
visiteurs.



EDITORIAL

par Jean-Jacques ROBERT, Maire

Mes chers Concitoyens,

A l'automobiliste qui descend les lacets de Montauger, MenneCY se découvre, étiré au long de l'Essonne pleine de charme ; ses immeubles blottis sous les arbres et ses maisons enfouies dans la verdure.

Il faut rendre hommage à M. JUDITH qui, dix-huit années durant, fut à la tête de notre administration communale, d'avoir sauvegardé avec autant de réussite et de goût le caractère de notre cité dans son expansion.

Votre Conseil Municipal s'attache maintenant à suivre cette même ligne. C'est pourquoi, dans ce numéro, vous êtes conviés aux souvenirs de notre histoire locale et à la projection du panorama de notre vie moderne. Si des villes neuves peuvent s'épanouir, c'est parce que des communautés d'hommes ont appris à vivre et travailler ensemble.

Dans notre action, nous faisons nôtre la réflexion d'Aristote : « Les hommes se rassemblent pour vivre dans la Cité ; ils y restent pour y vivre une vie meilleure. »

CHANTIER DE LA GARE

Lucien CARLIER

8-12, rue de la République
MENNECY - Téléphone : 51

BOIS - CHARBONS - FUEL DOMESTIQUE

Distribution par camions volucompteurs

DÉPOT ANTARGAZ

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL élu les 14 et 21 Mars 1965

MAIRE : M. ROBERT Jean-Jacques, industriel,
rue de l'Arcade, Mennecey.

PREMIER ADJOINT

M. JUDITH Joseph, négociant, rue du Four, à Chauv.

DEUXIEME ADJOINT

M. GIBERT Pierre, entrepreneur de transports par cars,
rue Jean-Jaurès.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MM. BAULIEU Georges, inventeur, rue de l'Arcade.
CHANGENET Roger, monteur I.B.M., rue Canoyille.
CUMANT Jacques, magasinier, rue de la Sablière.
DHONT René, ajusteur I.B.M., rue Jean-Jaurès.
GILLES André, notaire, rue de Bel-Air.

GOUDY Pierre, métallographe I.B.M., rue des Chat-
tries.
HOT Pierre, agent de production I.B.M., résidence
des Hautes-Chattries.
LEGRAND Maurice, entrepreneur, rue de l'Arcade.
LOUET Gilbert, entrepreneur de confection, rue du
Puits-Massé.
NICE Raymond, employé de banque, rue de La
Fontaine.
RABIER Philippe, directeur d'usine, résidence du
Petit-Parc.
ROY René, technicien radio de l'Aviation Civile,
cité de l'Aviation Civile.
TIROUFLET Maurice, industriel, rue du Clos-Renault.
VIOLETTE André, artisan serrurier, rue du Général-
Leclerc.

* LES COMMISSIONS MUNICIPALES *

Le Maire et les Adjointes sont de droit, Président et
Vice-Présidents de toutes les Commissions.

Commission des Finances

MM. BAULIEU, GILLES, NICE, RABIER, TIROUFLET.

Commission de la Voirie

MM. CHANGENET, CUMANT, DHONT, HOT, LEGRAND,
LOUET, TIROUFLET, VIOLETTE.

Commission de l'Hygiène

MM. CHANGENET, CUMANT, DHONT, HOT, NICE,
TIROUFLET.

Commission des Loisirs, de la Culture et des Sports

MM. BAULIEU, CHANGENET, CUMANT, GILLES, GOU-
DY, HOT, LOUET, NICE, RABIER, ROY, VIOLETTE.

Commission des Travaux

MM. BAULIEU, DHONT, GOUDY, LEGRAND, ROY,
TIROUFLET, VIOLETTE.

Commission de l'Enseignement

MM. CHANGENET, GOUDY, LOUET, NICE, VIOLETTE.

Commission de la Sécurité

MM. BAULIEU, CUMANT, DHONT, LEGRAND, VIO-
LETTE.

Commission de l'Urbanisme

MM. GILLES, GOUDY, LOUET, NICE, RABIER, ROY,
TIROUFLET, VIOLETTE.

Délégation Municipale au Comité des Fêtes

MM. ROY, Président, CHANGENET, CUMANT, DHONT,
HOT, NICE, RABIER, VIOLETTE.

CONCESSIONNAIRE



**Location
sans chauffeur
Tôlerie-peinture etc...**

Société nouvelle du GRAND GARAGE FERAY
route de Courcouronnes - CORBEIL - Tél. : 496-01-44 et 16-93

LISTE DES MAIRES DE MENNECY DEPUIS 1790 et la durée de leur mandat

MM. :			
DE LAUNEY Jean, élu le 7 février 1790	2 ans	ALLEXANDRE Auguste, élu le 14 août 1844	9 »
GUERIN Jean, élu le 13 novembre 1791	2 »	ROBERT Louis, élu le 2 juin 1853	1 »
STAQUI Lazare, élu le 20 brumaire de l'an 2	1 »	SIMON Jean, élu le 4 juillet 1854	1 »
GOINARD Pierre, nommé le 3 thermidor de l'an 2	1 »	GUERTON Louis, élu le 16 juin 1855	12 »
DEMILLIERE Louis, nommé le 23 pluviôse de l'an 3	5 »	THIERRY Louis, élu le 16 mars 1867	4 »
BERTRAND François, nommé le 8 prairial de l'an 8	16 »	GUERTON Louis, élu le 24 mai 1871	1 »
CREMIERE Louis, nommé le 30 avril 1816	3 »	FOYE Simon, élu le 7 novembre 1872	6 »
DAVID Charles, nommé le 27 mai 1819	1 »	GIVARDIERE Auguste, élu le 21 janvier 1878	6 »
PRETOT Louis, nommé le 15 juillet 1820	12 »	RABIER Charles, élu le 18 mai 1884	8 »
DELAMONTRE Adrien, nommé le 18 août 1832	3 »	GIVARDIERE Auguste, élu le 15 mai 1892	4 »
SIMON Jean, nommé le 3 août 1835	2 »	CANOVILLE Charles, élu le 17 mai 1896	14 »
CHAPET Jean, nommé le 7 août 1837	3 »	RABIER Georges, élu le 6 mars 1910	2 »
FEUILLET Antoine, élu le 30 juillet 1840	4 »	BROSSARD François, élu le 19 mai 1912	7 »
		RABIER Georges, élu le 10 décembre 1919	25 »
		WINANTS Pierre, élu le 15 octobre 1944	3 »
		JUDITH Joseph, élu le 31 octobre 1947	18 »
		ROBERT Jean-Jacques, élu le 28 mars 1965	»

La Vie Communale

En raison de l'expansion de Mennecey qui se fait d'harmonieuse façon, le nouveau Conseil Municipal issu des élections de mars 1965 a étudié divers projets dont la réalisation tend à renforcer les équipements commu-
naux.

C'est ainsi qu'outre :

1° L'aménagement de l'Hôtel de Ville par la construction d'un second étage pour le logement du Secrétaire Général permettant de consacrer tout le rez-de-chaus-
sée aux bureaux administratifs.

2° L'implantation dans la cour du groupe scolaire « Ormeteau » de deux classes préfabriquées pour y recevoir la nouvelle population scolaire.

3° La poursuite du projet de construction sur le terrain de « La Jeannotte », face aux immeubles de « La Corbillasse », d'un groupe scolaire de dix classes primaires et de quatre classes maternelles, et d'un gymnase de 600 m².

4° La construction, déjà bien avancée, de la caserne de gendarmerie, avenue de Villeroy.

5° Les travaux d'assainissement des rue de Bel-Air, Sablière et Périchon, ainsi que l'entretien courant des voies et places.

6° La réfection complète de la rue des Chattries et le nettoyage des abords de la résidence des Chattries.

Le Conseil Municipal a décidé :

1° La création d'une cantine scolaire dans le sous-
sol du groupe « Ormeteau » (étant donné l'avancement



Résidence de la Sablonnière, R. N. 191
240 appartements.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

TERRASSEMENTS - ROUTES - CANALISATIONS

LES TRAVAUX ROUTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 55.000 FRANCS

Téléphone 660

50, rue de la Dauphine - CORBEIL-ESSONNES

LIBRAIRIE
PAPETERIE
IMPRIMERIE

TOUS LES LIVRES
FOURNITURES SCOLAIRES
ET DE MAIRIES
MACHINES A ECRIRE

A. VIGNIER

27, rue Notre-Dame, 27
CORBEIL - ESSONNES
Tél. : 295

ARMURERIE -- COUTELLERIE

ARMES et MUNITIONS
REPARATIONS
ARTICLES DE CHASSE
ARTICLES POUR CHIENS
COUVERTS
ET PLATERIE INOX

J. F. DAGUIN

Anc. Mon CHALOT

23, rue Notre-Dame, 23

CORBEIL-ESSONNES

Téléphone : 97

TRANSPORTS - DÉMÉNAGEMENTS
TOUTE LA FRANCE

Maurice LEBLANC

33, Rue de la Fontaine
91 - MENNECY (Essonne)

Tél. 116 à MENNECY

Entreprise de MAÇONNERIE

BETON ARME
TERRASSEMENTS
CANALISATIONS
RAVALEMENTS
CARRELAGES

CARLIER URSMAR

17, rue de la Fontaine
MENNECY (S.-&O.)

TÉLÉPHONE : 45

des travaux, on peut penser qu'elle pourra être mise en service après les vacances de Pâques).

2° La modernisation du chauffage du groupe scolaire des filles.

3° A étendu à toute la nuit l'éclairage public.

4° A pris la détermination d'agrandir l'actuel cimetière en utilisant un terrain communal de 30 ares le bordant à l'ouest.

5° A acquis une propriété, rue de l'Arcade, pour y aménager des salles de réunions, foyer de jeunes, et y construire ultérieurement une salle des fêtes de 400 à 500 m².

6° A décidé de poursuivre l'assainissement de la Commune par les rues de Milly, de La Fontaine, Charpentier, les travaux commençant au printemps.

7° A voté le projet de renforcement de la distribution d'eau potable par la création d'un nouveau forage et la construction d'un réservoir de 2 000 m³ sur un terrain situé légèrement à l'est de l'actuel château-d'eau, afin d'assurer l'alimentation de la future cité de dix mille habitants.

Et, comme de nouveaux problèmes sont chaque jour soumis à la sagacité de ceux qui ont la responsabilité de l'administration des collectivités en constante évolution, ils doivent s'efforcer de les résoudre au mieux des intérêts de la population. C'est ce que ne manque pas de faire l'actif Conseil Municipal de MenneCY, avec sa meilleure bonne volonté.



Résidence des Hautes-Chartries, avenue de Villeroy,
102 appartements.

EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE depuis 1962

A la rentrée d'octobre 1962, l'effectif des enfants fréquentant les Ecoles Primaires et Maternelles s'établissait comme suit :

129 garçons (4 classes) ; 92 filles (3 classes) ;
48 (1 classe enfantine), en tout 269.

En 1963 : 135 garçons (4 clas.) ; 101 filles (3 clas.) ;
59 (1 classe enfantine), en tout 295.

En 1964 : 136 garçons (4 clas.) ; 104 filles (3 clas.) ;
70 (2 classes enfantines), en tout 310.

En 1965 : 142 garçons (4 clas.) ; 115 filles (4 clas.) ;
97 (2 classes enfantines), en tout 354

En janv. 1966 : 153 garçons (5 clas.) ; 129 filles
(4 clas.) ; 105 (2 classes enfantines) ; en tout .. 387.

Ce qui donne une augmentation, depuis 1962, de
24 garçons, soit 18 % ; de 37 filles, soit 40 %, et de
57 enfants fréquentant les classes maternelles, soit
118 %, les effectifs totaux enregistrant une augmen-
tation de 43 %.

On remarquera : 1) la progression nettement plus
importante du nombre de filles ;



Résidence du Petit-Parc, avenue du Général-Leclerc,
64 appartements.

ENTREPOTS DE MENNECY

Ets JUDITH

BUREAUX : 8, Rue du Four à chaux - Tél. 29

CHANTIERS : Rue du Four à chaux et Rue de la République - Tél. 154

COMBUSTIBLES LIQUIDES ET SOLIDES
MAZOUT

LIVRAISONS PAR CAMIONS-CITERNES VOLUCOMPTEURS

MENNECY (S.-&O.)

2) Celle, particulièrement spectaculaire du nombre des enfants d'âge préscolaire qui a plus que doublé (encore faut-il lui ajouter plusieurs tout-petits qui n'ont pu être admis, faute de place, dans les deux classes enfantines existantes).

Cela indique nettement que l'ouverture des nouveaux logements a apporté à MenneCY un rajeunissement de sa population.

Cela pose aussi le problème des classes à ouvrir dans le proche avenir car le passage d'enfants plus nombreux (45 dès 1966) des classes maternelles aux classes pri-

maires, entraînera l'ouverture de nouvelles classes, d'autant plus que cela coïncidera avec la mise en habitation de nouveaux immeubles.

Le projet de construction d'un groupe scolaire de dix classes primaires et de quatre classes enfantines dont il est parlé d'autre part répond à une impérieuse nécessité pour les années 1968 et suivantes.

JACQUET,

Directeur de l'Ecole des garçons.

COMMENT S'ADMINISTRE UNE COMMUNE

Les ressources d'une commune peuvent être classées en cinq catégories principales :

- les recettes fiscales ;
- les recettes provenant d'un service rendu ;
- les produits du patrimoine et divers encaissements ;
- les emprunts ;
- les subventions.

RECETTES FISCALES

TAXES COMMUNALES. — Les principales taxes qui sont appliquées dans notre commune sont les suivantes :

- taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties ;
- taxe d'habitation ;
- taxe sur la valeur des locaux à usage commercial et industriel ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Les contributions indirectes perçues au profit des collectivités locales comprennent des taxes obligatoires et des taxes facultatives, dont :

- la taxe sur les spectacles ;
- les licences des débitants de boissons ;
- la taxe locale sur le chiffre d'affaires qui présente pour le budget communal une très grande importance. On prévoit que le produit de cette taxe pour 1965 avoisinera 170 000 francs.

PRODUITS DU PATRIMOINE ET DIVERS. — Ces produits correspondent à la location d'immeubles appartenant à la commune, aux droits de places sur les marchés, de voirie et de concessions au cimetière, etc...

EMPRUNTS. — Pour la plus grande partie des travaux d'investissement, il est nécessaire de recourir à l'emprunt. Les possibilités des caisses prêteuses sont souvent très limitées et la réalisation de certains travaux se trouve fréquemment retardée faute d'obtenir le financement. L'obtention du prêt est conditionné d'une façon générale par l'agrément du projet par l'autorité de tutelle et la notification d'une subvention y relative.

SUBVENTIONS. — Pour faciliter la réalisation de travaux bien définis, l'Etat accorde aux communes des subventions. Leur taux est variable. Les subventions les plus importantes sont celles qui sont accordées aux constructions scolaires.

On peut assimiler à ce chapitre :

- l'indemnité compensatrice pour perte d'impôt foncier ;
- la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général ;
- l'allocation BARANGE, destinée à compenser les dépenses d'équipement scolaire ;
- la répartition sur le fonds des Allocations familiales.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Nous avons classé ce dernier chapitre à la fin de notre tableau des RECETTES parce que la ressource qui en découle est primordiale pour l'équilibre du budget.

Centimes additionnels. Son produit est fonction de deux facteurs qu'il convient de distinguer : l'assiette et le nombre.

Assiette. Elle se compose des principaux fictifs qui sont les suivants :

- la contribution foncière bâtie ;
- la contribution foncière non bâtie ;
- la contribution mobilière ;
- la contribution des patentes.

Le principal fictif de la contribution bâtie est calculée d'après l'ensemble des revenus nets des biens bâtis de la commune, c'est-à-dire d'après la valeur locative des biens diminuée d'une certaine somme représentant l'altération, les frais d'entretien, d'assurances, etc...

La contribution foncière des propriétés non bâties est réglée en raison du revenu de ces propriétés tel qu'il résulte des tarifs établis par nature de culture et de propriété, conformément aux règles tracées par les instructions ministérielles.

PLAT DU JOUR
CASSE-CROUTE
A TOUTE HEURE

CAFE DE LA GARE

MAISON BRIOLA
PLACE DE LA GARE - MENNECY - TÉL. 70

SPÉCIALITÉ

de

SANCERRE

Janine BACA BONNETERIE
NOUVEAUTÉS
MERCERIE
1, rue du Général-Leclerc, MENNECY - Tél. 164 LAINES BERGER du NORD

La contribution mobilière est due par chaque chef de famille de tout sexe, français ou étranger, non réputé indigent. La commission communale des impôts directs est appelée à examiner et à formuler son avis sur les réclamations des contribuables au sujet de cette imposition.

La contribution s'applique aux personnes propriétaires de l'habitation qu'elles occupent tout autant qu'aux locataires.

La contribution des patentes est due par toute personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère exerçant une profession commerciale, industrielle ou non comprise dans les exceptions déterminées par le Code Général des Impôts.

La patente se compose d'un droit fixe et d'un droit proportionnel. Le droit fixe est établi d'après un tarif annexé au Code Général des Impôts, tenant compte de la nature des industries et professions exercées et, dans la généralité des cas, du chiffre de la population de la commune. Le droit proportionnel est basé sur la valeur locative des magasins, boutiques, usines, etc., servant à l'exercice des professions imposables.

La patente est due pour l'année entière pour toutes les personnes exerçant au mois de janvier une profession imposable.

Les principaux fictifs ont été fixés, pour Mennechy, de la façon suivante pour 1965 :

Contribution foncière bâtie	1,1520
Contribution foncière non bâtie	0,4536
Contribution mobilière	1,4692
Contribution des patentes	2,4677

Le centime communal vaut donc, pour Mennechy 5,5425
chiffre qui a servi de base pour l'établissement du budget primitif de 1965.

Le centime-le-franc est le quotient obtenu en divisant la somme globale à recouvrer sur les contribuables par le total des revenus imposables.

Lorsqu'on a déterminé pour chacun des quatre contributions le centime-le-franc, autrement dit, le taux de l'impôt, le service des contributions directes procède au calcul de la somme que doit payer le contribuable, en multipliant la base d'imposition (revenu net et imposable, loyer matriciel, etc...) de chaque contribuable, pour son immeuble ou son appartement, etc..., par le centime-le-franc correspondant.

Les avertissements délivrés par le directeur des impôts contiennent les indications chiffrées sur les centimes-le-franc.

DEPENSES

Les dépenses de la commune sont divisées :
1° En **SECTION ORDINAIRE**, qui comprend les dépenses de fonctionnement des services communaux,

ENTREPRISE de MAÇONNERIE
LEGRAND Maurice
8, rue de l'Arcade - MENNECY. Tél. 97

l'entretien des voies et des bâtiments, les dépenses d'aide sociale, les charges intercommunales, etc...

2° En **SECTION EXTRAORDINAIRE**, où sont inscrites les dépenses d'investissement, les acquisitions mobilières ou immobilières, les travaux neufs ou de grosses réparations, etc...

Chacune de ses sections est elle-même fractionnée en divers chapitres, savoir :

DEPENSES ORDINAIRES :

- Les frais de personnel avec les charges sociales inhérentes ;
- Les denrées et fournitures qui comprennent les carburants, les combustibles et comburants, les fournitures de voirie, les fournitures scolaires, etc. ;
- Les impôts et taxes (impôts et taxes foncières grevant les propriétés communales) ;
- Les frais pour biens et immeubles, comprenant les travaux d'entretien des propriétés communales, de la voirie, des terrains de sports, places, cimetières, les dépenses de petit outillage, petit matériel, les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, l'assurance des bâtiments communaux, les frais de collecte et d'évacuation des ordures ménagères ;
- Les sommes versées par la Commune pour l'Aide Sociale, le Service départemental de lutte contre l'incendie, les charges intercommunales, l'emploi des fonds de l'allocation BARANGE, etc. ;
- Les allocations et subventions aux Caisses des Ecoles, Bureau d'Aide Sociale, Sociétés locales, le reversement au Bureau d'Aide Sociale de sa part de la taxe sur les spectacles ;
- Les frais de gestion générale concernant les fêtes et cérémonies, les frais de bureau, frais de P. et T., indemnités de fonctions, assurance de responsabilité civile, et dépenses imprévues ;
- Les frais financiers, qui comportent les intérêts des emprunts et les frais de perception des taxes communales ;
- Enfin, les remboursements d'emprunts en capital.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

- Elles comprennent :
- Les acquisitions d'immeubles bâtis et non bâtis ;
 - Les acquisitions de matériel et de mobilier importants ;
 - Les travaux neufs ;
 - Les grosses réparations.

Cet exposé a pour but de renseigner les habitants d'une commune sur son administration ainsi que sur les moyens qui sont mis à sa disposition pour gérer ses finances.

Il faut également dire que le Bureau d'Aide Sociale et la Caisse des Ecoles ont des budgets autonomes.

PÂTISSERIE
CONFISERIE
BOULANGERIE
Raymond DURANT
Place de la Mairie
MENNECY Tél. : 105

Charcuterie Fine
Comestibles
PRODUITS DE QUALITE
Maison Roger DURANT
12, rue du Général-Pierre - 91-MENNECY
Téléphone : 83

Miettes d'histoire communale d'il y a cent ans

Voici, chronologiquement, quelques décisions du Conseil Municipal prises il y a cent ans :

Dans sa séance du 11 février 1865, M. GUERTON, Maire ; MM. THIERRY, SIMON, FANGUIN, CHAPET, COURIER et BIEN, étant présents (absents : MM. PERICHON, malade ; CHARPENTIER, FOYE, CHEVANCE et TRUFFAUT), le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet annonçant que le clocher de l'Eglise aurait besoin de réparations urgentes, il l'invite à en délibérer.

Le Conseil Municipal, vu les délibérations du même objet, en date du 16 novembre 1861 et du 24 septembre 1862,

Considérant que les motifs énoncés dans ses deux délibérations précédentes sont toujours les mêmes ;
Que les travaux de réparation qu'il peut y avoir à faire ne consistent que dans l'emploi de quelques sacs de plâtre pour sceller les pierres que les enfants ont dégradées en allant dans le clocher pour y dénicher les nids, ce qui aurait pu parfaitement être empêché si une bonne surveillance avait été faite de la part des personnes ayant les clefs de l'Eglise à leur disposition pour en fermer les portes ;

Que le Conseil ignorait complètement cette mauvaise habitude de laisser monter à des hauteurs dangereuses des enfants et que l'on peut se féliciter de ne pas avoir eu à déplorer des accidents graves dans les familles, qui auraient pu être occasionnés par des chutes ;

Que pour obvier à ce grave inconvénient, le Conseil décide qu'il y a lieu de faire poser une serrure à la porte du clocher de manière à ce qu'à l'avenir les enfants ne puissent plus y monter, laquelle (sic) sera déposée entre les mains du bedeau qui devra toujours tenir cette porte fermée à clef et ne l'ouvrir que pour les besoins soit de l'Eglise, soit de l'horloge communale du clocher.

Dans sa séance du 15 mai 1865, le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et dépenses à 15 368,40 F.

Les principales recettes sont les suivantes :

Attributions scolaires	2 850,00
Taxe sur les chiens	550,00
Droits de location des places, foires, marchés	510,00
Enlèvement des boues	400,00
Permis de chasse	250,00
Rentes sur l'Etat et intérêts de fonds placés et pour équilibrer ce budget, il a fallu voter des centimes additionnels et des impositions extraordinaires pour un montant de	398,00
	6 314,55

ce qui représente 45 % des recettes ordinaires, Enfin il a fallu inscrire une imposition temporaire pour remboursement du premier acompte de l'emprunt contracté pour la construction des établissements scolaires, soit 3 141,10

Les principales prévisions de dépenses s'établissent comme suit :

Frais de personnel (y compris les instituteurs et leur logement)	5 050,00
Entretien des voies et chemins	4 685,00
Bureau de bienfaisance	200,00
Entretien des bâtiments communaux	175,00
Eclairage public	130,00
Fêtes publiques	100,00
et en section extraordinaire, le remboursement de l'annuité d'emprunt pour la construction des établissements scolaires	3 141,10

Dans cette même séance du 15 mai 1865, le Conseil Municipal reprend en ces termes une première demande d'aide pour la construction des établissements scolaires (actuellement le groupe scolaire des Filles) qui avait été rejetée par le Ministre de l'Instruction publique :

Considérant que les bâtiments existants ne remplissent pas les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires aux besoins actuels et que, du reste, il y a de grandes réparations à y exécuter ; qu'ils sont inconfortables et qu'il suffit, pour en donner une appréciation vraie, de faire connaître que la classe des demoiselles fréquentée par 82 élèves n'a que 7 m 10 de longueur sur 4 m 65 de largeur et 3 m 90 de hauteur et présente ainsi de graves inconvénients pour la santé des enfants, leur placement et, ce qui est plus grave encore, l'impossibilité pour l'institutrice de pouvoir circuler librement pour la bonne direction et la surveillance de sa classe ;

Que, pour ce qui concerne la salle d'asile, la situation est encore plus mauvaise sous le rapport de la salubrité, la pièce servant de classe est très humide et trop petite et, par conséquent, nuisible à la santé des jeunes enfants ;

Que, pour ces motifs, le Conseil Municipal supplie son excellence M. le Ministre de l'Instruction Publique, de vouloir bien prendre en sérieuse considération les sacrifices extraordinaires que fait la Commune eu égard à sa malheureuse position financière et à son manque de ressources, et lui venir en aide dans l'exécution du dit projet.

SÉGAULT S.A.



ROBINETTERIE EN ACIER FORGÉ

Usine de MENNECY, 46, Rue de la Fontaine — Tél. 110

Siège social à PARIS

S O F R A N E L E C

3, Rue de la Fontaine

MENNECY

TÉL. 39 et 155

M. le Ministre a répondu à ce pathétique appel et a accordé, le 17 juin 1865, un secours exceptionnel de 16.000 francs.
Nous reviendrons plus loin sur le projet de construction de bâtiments scolaires.

Dans sa séance extraordinaire du 19 août 1865, le Conseil Municipal demande que la gare de Mennecy soit ouverte au service des voitures, chevaux et bestiaux expédiés soit à grande vitesse, soit à petite vitesse, vœu déjà formulé lors de l'ouverture de la section de chemin de fer de Corbeil à Maisse ;

Considérant que sur le territoire des communes avoisinantes il existe un nombre assez considérable de châteaux et fermes très importants dont messieurs les fermiers-cultivateurs ne peuvent se procurer les bestiaux en nombre suffisant pour leurs besoins, étant privés de transports faciles, soit pour l'arrivée à la ferme, soit pour la vente qui se fait généralement à Sceaux, pour l'approvisionnement de la capitale ; qu'il en est de même des commerçants bouchers, charcutiers et marchands de pores et bestiaux ;

Il a le ferme espoir que M. le Chef de l'exploitation daignera prendre en sérieuse considération la présente demande et donnera ainsi une juste satisfaction aux véritables besoins des populations que la gare de Mennecy est appelée à desservir par suite de sa position toute exceptionnelle, tant sous le rapport du nombre des habitants que sous celui des voies de communication qui y arrivent.

SEANCE DU 22 OCTOBRE 1865

Elle est consacrée à la demande d'expropriation du terrain DELONDRE pour la construction des trois établissements scolaires et à la demande d'autorisation d'emprunt pour le financement de la construction.

Pour éclairer nos lecteurs, il est utile de se reporter au compte rendu de la séance extraordinaire du 9 avril 1864 qui a débattu du choix du terrain sur lequel sera édifié le groupe scolaire.

Cette séance était présidée par M. FOYE, Adjoint, le Maire étant malade et son compte rendu est libellé de la façon suivante :

M. le Président donne connaissance au Conseil Municipal du dossier relatif à l'acquisition par voie de l'expropriation du terrain DELONDRE, pour la construction des trois établissements scolaires de la Commune de Mennecy et il l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les pièces et en avoir mûrement délibéré, considérant :

Qu'à la suite de l'enquête, aucune déclaration contre cette acquisition n'a été consignée au procès-verbal ;

Qu'il est incontestable que le terrain de M. DELONDRE est parfaitement situé, dans la partie la plus saine de la Commune, retiré de tout bruit, et qu'il a l'immense avantage, pour aller à ce terrain d'avoir deux belles rues parallèles, de construction récente, ayant une pente qui n'y laisse jamais séjourner l'eau et dont le point de départ se trouve sur la place de la Mairie et de l'Eglise, ce qui facilitera les rapports soit avec la Mairie, soit pour les enfants allant à l'Eglise pour les offices ou le catéchisme et, en outre, ne permettra pas entre les enfants des deux sexes d'avoir entre eux aucuns rapports dans la fréquentation des écoles, ce qui mérite d'être pris en sérieuse considération ;

Que les protestations de M. DELONDRE ne tiennent

pas et qu'il lui restera une surface très importante pour la construction d'une ferme modèle ;

Quant aux travaux de terrassement si considérables que l'on veut mettre à dessein à la charge de la Commune, ils sont d'une exécution très simple et facile, l'élevation des terres la plus forte étant de 2 m 50 à 2 m 80 du côté de la rue de la Sablière seulement et le sol du terrain étant pur sable, plusieurs personnes de la Commune sont disposées à enlever ce qu'il pourrait y avoir de trop sans demander aucune autre indemnité que le sable ; comme l'on ne veut pas faire la construction projetée en contrebas, le nivellement du terrain sera, par ce moyen, très facilement opéré, le côté de la rue de l'Arcade ayant une élévation de terre bien moindre en hauteur ;

Considérant, en outre, que les autres terrains désignés comme étant dans une situation beaucoup plus centrale ne peuvent, par leurs situations respectives, remplir le but auquel l'Administration se propose d'arriver ;

1° que la maison MARECHAL, qui est d'une valeur de 36 000 francs, absorberait par son prix d'acquisition la majeure partie des ressources dont la Commune peut disposer et que cet emplacement est placé au centre du bruit des cafés et cabarets ;

2° que la partie du jardin de M. VAURY n'a qu'une contenance de 23 ares environ, est insuffisante pour la construction des écoles et se trouve avoir le grave inconvénient d'être située d'un côté sur la rue de l'Ormeteau en contre-bas et de l'autre côté sur la rue de Bel Air en contre-haut de 2 mètres environ, et qu'elle n'a que 53 mètres de longueur alors que le plan des écoles présente un développement de 65 mètres de façade ;

3° que le terrain de M. COURIER est insuffisant, qu'il y aurait lieu d'y ajouter la propriété FANGUIN et MARTIN et une partie de celle de M. PERICHON fils, et aussi que cet emplacement est plus éloigné du centre du pays que le clos de l'Arcade ; que ces terrains ont une valeur plus considérable qu'un terrain nu puisque sur leurs surfaces sont construites des maisons avec jardins et que les frais d'acquisition seraient trop élevés eu égard aux ressources dont la Commune peut disposer ;

4° que, pour ce qui concerne la propriété de Mme CHARPENTIER, un simple examen du cadastre suffira pour démontrer qu'il est inutile de penser d'y établir les établissements scolaires pour la seule raison que cet emplacement étant situé à l'extrémité de la Commune du côté de Fontenay-le-Vicomte, éloignera les enfants du Petit-Mennecy et ceux d'Ormeau dont la Commune est réunie pour l'enseignement ; qu'en outre cette propriété est d'une grande valeur puisqu'elle est plantée comme jardin d'agrément dépendant de la maison bourgeoise de Mme CHARPENTIER, située en face ;

5° quant au dire désignant la banquette de VILLEROY, il est tellement dérisoire qu'il n'y a pas lieu d'y apporter la moindre attention ;

Par tous ces motifs, le Conseil Municipal, après en avoir longuement et mûrement délibéré, choisit le terrain DELONDRE qui seul répond aux conditions exigées par la construction des établissements scolaires.

Et, dans sa séance du 22 octobre 1865, le Conseil Municipal est unanimement d'avis qu'il y a lieu de donner suite au projet d'acquisition de la portion de terrain appartenant à M. DELONDRE par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Qu'il y a lieu de réaliser l'emprunt que le décret Impérial, en date du 25 septembre dernier, l'autorise de contracter directement de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder cinq pour cent, une somme de 27 900 francs, remboursable en capital et intérêts en douze années au moyen du produit de l'imposition extraordinaire de vingt centimes votée par le Conseil Municipal avec le concours des plus imposés et évaluée par an à 3 060 francs 56 centimes, soit pour douze années 36 726 francs 72.

Le Tribunal Civil de l'arrondissement de Corbeil a rendu, le 12 janvier 1866, un jugement qui déclare exproprié pour cause d'utilité publique le terrain DELONDRE.

Dans sa séance du 2 mars 1866, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 000 francs le prix d'acqui-

sition du terrain DELONDRE et charge son avoué, M^r LECLER, de faire l'offre au propriétaire.

**

Le financement des établissements scolaires a été assuré de la façon suivante :

Coût de la construction	F 51 700
Emprunt	27 900
Vente de l'ancienne maison d'Ecole et du Terrain Rouge	7 500
Secours de l'Etat (décision du 17 juin 1865)	16 000
Secours de l'Etat pour le mobilier ..	300
	<hr/> 51 700

(A suivre.)

RELATION DE QUELQUES FAITS QUI SE SONT PRODUITS

au cours des années 1792 et 1793 dans la Commune de Mennecy
(l'orthographe des comptes rendus a été respectée)

● **Dimanche 8 juillet 1792, FETE ET PLANTATION D'UN ARBRE DE LA LIBERTE**

...ensuite les Compagnies se sont approchées d'un autel qui avoit été érigé avec l'agrément de M. l'Evêque du département pour la cérémonie de la bénédiction du drapeau et des six flammes. M. BOULAI, curé d'Ormeau et aumonier du bataillon a fait la bénédiction et ensuite a célébré la messe, le tout en présence de M. CHABANEL, chef de légion, et M. BILLAUDEL, adjudant général ; MM. les commandants en chefs et autres officiers du bataillon ont prêté le serment exigé par la loi et M. CHABANEL a fait un discours analogue à la circonstance et pendant la cérémonie il a été fait différentes salves de mousqueterie.

Alors que les flammes ayant été remises aux différentes compagnies à l'exception de la 5^e, celle du quartier de Bel-Air n'étant pas organisée, remise à un officier municipal. Le bataillon s'est remis en marche, monsieur le Général à la tête et de là se sont rendus sur la place d'arme de cette Paroisse où on a élevé un Arbre de la Liberté en présence de tous les officiers municipaux et d'un grand nombre de spectateurs, lesquels ont chacun posé une pierre pour servir à sceller le pied du dit Arbre, signal de notre Union.

● **Réception le 25 juillet 1793 de L'ACTE CONSTITUTIONNEL et de la DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN**

Sur les neuf heures du matin, les Officiers Municipaux du Conseil Général de la Commune de Mennecy se sont réunis à la Chambre Commune où, étant le Citoyen Maire a annoncé que l'ACTE CONSTITUTIONNEL précédé de la DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN est arrivé cette nuit par un courrier extraordinaire. Et après en avoir pris communication et avoir fait annoncer cette fameuse nouvelle au son de toutes les cloches, il a été arrêté que la Commune en général seroit à l'instant convoquée pour la réunir heure de midy place du Marché, afin de mettre toute la solanité possible à la publication du dit ACTE, qui se fera

également dans tous les carrefours de cette Commune et qu'il seroit fait une décharge d'artillerie en mémoire de cette heureuse nouvelle et que les cloches seront de nouveau sonnées lors de la dite publication.

Fait et arrêté les jour et an que dessus et ont signé : GUERIN, Maire, GOINARD, MARTIN, DELOUR, LOISEAU, HUTEAU, PILLIAS, LABOSSIERE, CHAUMETTE, MATHIEU, TURQUOIS, BERNATEAU.

● **DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ DE MENNECY**

Aujourd'hui mercredi 21 août 1793 sept heures du matin, les Officiers Municipaux et membres du Conseil Général de la Commune se sont assemblés extraordinairement à la Chambre Commune où étant, un membre a observé qu'au marché d'hier il n'a été exposé en vente sur le carreau de la halle que vingt deux sacs de bled et seigle, lesquels ont été distribués aux citoyens et citoyennes de ce Canton. Les trois boulangers de cette Commune n'ont pu en avoir que chacun un setier ce qui réduit la Commune de Mennecy et autres qu'y viennent s'y approvisionner à manquer de pain, les dits boulangers n'ayant de farine que pour cuire chacun une fournée aujourd'hui et les met dans la triste position d'en manquer demain.

Le Conseil Général croit nécessaire de nommer des Commissaires pour se transporter dans ce jour dans les Communes de ce Canton pour se concerter avec les Officiers Municipaux de ces Communes et aviser aux moyens de faire conduire sur le champ les grains nécessaires pour l'approvisionnement de ce Canton et réitérer aux Cultivateurs l'invitation qui leur a été faite de mener chaque jour de marché deux setiers de bled par chaque voiture.

● **ENLEVEMENT DE DEUX CLOCHES DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE**

Vendredi 20 septembre 1793. En conformité de la loi des 23 juillet et 3 août 1793, il est décidé qu'il ne resteroit qu'une seule cloche en cette Commune et que les deux petites seroient à l'instant descendues et que

imprimerie

MARIAGES - MENUS TYPO ET RELIEF

a. marquis

32, Rue du Général de Gaulle
Tél. 57 **91-BALLANCOURT**

Simone Petit

Coiffure pour Dames

27, rue de la République,
91-MENNECY (Essonne) - Tél. : 27

PLANTES VERTES - PLANTES FLEURIES
FLEURS NATURELLES

GERBES **JEAN KWIA TEK**
CORBEILLES HORTICULTEUR-FLEURISTE
COURONNES 29, rue de Bel-Air, 29
tél. 127 MENNECY

**PAPETERIES
LE COURSONNOIS**

MENNECY (Seine-et-Oise)
Téléphone : 49

Garage R. CHAMAURET
6 et 8, Rue du Petit-Mennecy
MENNECY Tél. 21

VENTE
NEUF ET OCCASION
TOUTES MARQUES

SÉCURITÉ SERVICE
STATION AGRÉÉE N° 111
RÉPARATIONS
TOURISME ET POIDS LOURDS

le Citoyen GOINARD seroit requis de mettre des ouvriers pour faire la descente des dites cloches.

Le 23 septembre 1793, an 2 de la République Une et Indivisible, deux heures de relevée, les deux cloches qui ont été descendues conformément à la loi et à l'arrêté qui en ordonne l'exécution en date du 20 courant, ont été chargées dans une voiture appartenant au Citoyen François GOINARD pour être conduite à Corbeil sous la conduite du Citoyen François GOSSE chartier du dit Citoyen GOINARD qui lors de la remise d'icelle est chargé d'en demander récépissé qui sera inscrit à la suite du présent aussitôt la réception, lequel départ s'est fait en présence des Officiers Municipaux et habitants de la dite Commune soussignés, à leur grande satisfaction et ont chanté l'hymne des Marseillais et ont crié Vive la République.

Ont signé : DELOUCATTE, GOINARD, LOISEAU, DE-LAUNAY Curé, MOISSET.

La désignation des cloches a été la suivante :

Inscription de la petite cloche : L'an 1755, j'ai été bénie par M. l'Abbé de Saint-Exuperi, doyen de N.-D. de Paris et nommée Françoise-Angélique par Très Haut François de NEUFVILLE et par Très G. et Très N. Dame Madeleine Angélique de NEUFVILLE de VILLEROY, duchesse de LUXEMBOURG, Nicolas TESTU, Curé, Etienne MARSAULT huissier à verge au Chatelet de Paris, marguillier en charge.

Deuxième cloche : L'an 1769, j'ai été nommée Louise Henriette par Très Haut et P.J. Gabriel Louis de NEUFVILLE et par Dlle Anne Henriette BOUCHERIN, épouse de Jean Antoine TCIRAUT de VAXEIM, capitaine de Cavalerie, bénie par Nicolas TESTU, Curé de cette Paroisse, Jacques Bernard BLANCHETIER marguillier.

● FETE NATIONALE A L'OCCASION

DE LA PRISE DE TOULON (le 9 Nivose, an 2)

Lecture est donnée d'une lettre du Citoyen Agent National près le District de Corbeil en date du 7 Nivose, relative à une fête nationale ordonnée par un décret de la CONVENTION NATIONALE du 4 pour la réjouissance de la prise de Toulon, la dite fête Nationale a eu lieu cejourdhuy de la manière suivante :

Les Officiers Municipaux sont sortis de la Maison Commune, de là sont allés dans le Temple de la Raison où sont placés les bustes de PELLETIER et MARAT, lesquels bustes ont été mis sur deux brancards et porté à l'hautel de la Patrie sur lequel ils ont été déposés, derriere l'hautel les Citoyens ont planté un ARBRE à la mémoire des martyrs de la Liberté, la plantation faite, deux discours ont été fait par les Citoyens CHEVALIER et DELAUNEY, analogue à la cérémonie, lesquels ont été vivement applaudis, ensuite ont été chantés des himnes patriotiques et faire retentir l'air des cris de Vive la République, Vive la Convention Nationale, Vive les héros du port de la Montagne, après des sentiments dictés par l'enthousiasme du Republicanisme et mémorable victoire remportée sur les ennemis de la Liberté. Le Citoyen Maire a fait prêt de nouveau le serment civique et a annoncé que les Citoyens devoient signé de nouveau l'ACTE CONSTITUTIONNEL, ce qui ont fait à l'instant et ce sur l'hautel de la Patrie, l'Agent National a fait lecture en partie du décret sur le mode de Gouvernement Provisoire et Révolutionnaire et a fait observé aux Citoyens qu'il falloit que les Agens des Communes soit épurée, les Citoyens ont remis l'Assemblée à demain au soir onze du présent et le dit Agent s'est chargé d'en faire avertir les Citoyens au son de la Caisse et ont signé ce jour et au que dessus.

DEMENAGEMENTS - GARDE-MEUBLES - TRANSPORTS
J. BLAMAUD
5, RUE SALMON - CORBEIL-ESSONNES - TEL. 836
SPÉCIALITÉS PIANOS ET COFFRES-FORTS

● ENLEVEMENT DE TABLEAUX ET STATUES A VILLEROY

Aujourd'hui 22 Vendémiaire de la seconde année de la République, les Officiers Municipaux soussignés se sont transportés à la maison du Citoyen NEUFVILLE à l'effet de faire faire la remise des tableaux représentant les ci devant rois et tous ceux de la famille de BOURBON où étant, le citoyen FEUILLET concierge a fait la remise des tableaux au nombre de dix sept compris une tête de Louis Quinze, lesquels tableaux ont été sur le champ conduits à la Chambre Commune et seront brûlés cejourdhuy issu des vêpres. Il a été aussi apporté une palette de bronze qui a été sciée, une statue équestre représentant Louis Quatorze laquelle sera écrasée en présence des habitants de cette Commune aussi cejourdhuy comme aussi une teste en plâtre représentant LOUIS QUINZE qui sera pareillement écrasée. Il a aussi été arrêté que les fleurs de lis qui existe en cette Commune seront pareillement détruite.

Ont signé : GUERIN Maire, J. PATER, DELOUR, BELLANGER, MARSAULT, MOISSET.

Et le même jour les tableaux mentionnés au procès-verbal ci dessus ont été brûlés en présence des Officiers Municipaux et Notables et d'un grand nombre de Citoyens présents au dit brulement pendant lequel a été chanté l'hymne des Marseillais et différentes autres chansons patriotiques suivies de danses pendant les quelles les cris de Vive la République ont été répétées.

A la suite des nouvelles élections Municipales, Amélioration de l'approvisionnement du marché de Mennecy.

Compte rendu le 22 Brumaire an 2 de la République à l'Administration Directoriale des Grains.

Citoyens Administrateurs,
Nous nous empressons de vous faire part d'une nouvelle qui sera chère à vos cœurs.

Le marché de Mennecy a offert à nos yeux satisfaits deux cent quarante et un setiers de froment. Après que nos frères aussi que les boulangers des Communes voisines même au delà de la Seine ont eu fait leurs provisions, il a été mis en resserre trente deux setiers. Vive la République, Vive le Gouvernement Révolutionnaire. Nous ne pouvons assez louer le zèle du Citoyen RABY Commissaire, il a des droits certains à la reconnaissance publique.

Comptez sur notre démocratie et notre maratisme à exercer ponctuellement les fonctions que la confiance de nos concitoyens viens de nous investir.

Ont signé : STACQUI Maire, PARENT Jeune, GAUTIER, BELLANGER, DELAUNAY, MOISSET.

Pendant les années 1791, 1792 et 1793, de graves différends ont opposé les Officiers Municipaux et Notables élus et un grand nombre de Citoyens hostiles à l'administration du Conseil Général de la Commune de Mennecy.

Le 2 Pluviose de l'an 2 de la République le compte rendu suivant était inscrit au registre des délibérations du Conseil Général :

Réconciliation Générale

A huit heures de relevée les Citoyens se sont réunis au même lieu du temple de la Raison pour recevoir les signatures pour l'acte de réunion. Un membre a proposé qu'il soit nommé quatre Citoyens à l'effet de rédiger une adresse à la CONVENTION NATIONALE relative à l'heureuse réunion des Citoyens de cette Commune, les Citoyens AUBIN, RAFFANEAU, DELAU-

H. PETIT

3, rue de Milly

LIBRAIRIE
JOURNAUX
PAPETERIE
PARFUMERIE

CAFE DE LA PORTE DE PARIS Maison VIENNE
5, rue du Général-Leclerc - MENNECY. Tél. 77

NEY et LOISEAU ont été les 4 membres nommés pour la rédaction de la dite adresse et que le 5 du courant la dite adresse seroit porté à la CONVENTION NATIONALE.

Discours du Citoyen BRIARD prononcé le jour de la réunion dans le temple de la Raison :

LA PAROISSE SAINT-PIERRE DE MENNECY

La Paroisse Saint-Pierre de Mennecy a une longue histoire. L'église date des XII^e et XIII^e siècles.

Notre parchemin le plus ancien est daté du 30 septembre 1621 et nous avons des traces de titres de rentes pour la fabrique de la paroisse de Mennecy remontant au 25 novembre 1580.

Nous avons pu retrouver les noms de quelques pasteurs qui administrèrent notre paroisse.

De 1570 à 1754, les Moines de Villeroiy administrèrent notre église.

Un long silence : c'est la période de la Révolution, pendant laquelle bien des documents ont été égarés ou détruits.

En 1804, l'abbé Pierre SEGARD, curé, a béni une cloche, « Antoinette, Isidore », provenant de la cloche « Charlotte ».

Cette même année, le gouvernement a décidé que la Commune d'Ormy serait distraite pour l'exercice du culte, de celle d'Echarcon et réunie à celle de Mennecy. En conséquence, les meubles de l'église d'Ormy : boiseries, autels, statues, ornements, seraient transportés à Mennecy, à l'exception de la cloche, l'église d'Ormy pouvant être vendue par le gouvernement.

En 1805, bénédiction du nouveau cimetière.
Aucun renseignement de 1806 à 1816.

En 1816, sous l'administration de M. l'Abbé BOUVET, il est décidé qu'une chapelle serait construite à Ormy : l'ancienne église, en ruines, sera démolie, à l'exception du bas-côté droit et du clocher.

En 1817, le 28 septembre, l'abbé Antoine Toussaint LAROCHE, vicaire de Corbeil, remplace l'Abbé BOUVET, appelé à Mondeville. Il fait réparer la toiture de l'église et les vitraux. Il mourut à Mennecy le 24 décembre 1839 et sa tombe est toujours dans le cimetière.

Le 3 mars 1839, Louis Jean CARMOUET, Vicaire de Corbeil, remplace le Curé LAROCHE.

Le 5 septembre 1839, il bénit une cloche pour Echarcon : « Marie ».

Le 2 novembre 1839, il bénit la partie agrandie du cimetière.

Le 2 novembre 1841, les ossements de l'ancien cimetière qui entourait l'église sont transférés dans le nouveau cimetière. La place, en contre-bas de l'église, est créée et le mur de soutien construit.

AMICALE LAIQUE DE MENNECY

Cette association, constituée le 18 janvier 1952, a fait l'objet d'une déclaration insérée au « Journal Officiel » du 6 février 1952.

Elle a été inscrite à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes sous le n° 2575.

Elle est affiliée à la Ligue Française de l'Enseignement (Confédération Générale des Œuvres Laïques) par l'intermédiaire de la Fédération de la Seine-et-Oise.

BOUCHERIE DE L'EGLISE

DEFORGE JEAN

6, rue de la Croix-Boissée - MENNECY - Tél. 25

PROPRIETES :: TERRAINS :: IMMEUBLES
L'IMMOBILIER
Mme H. NAULEAU
2, place de la Mairie, MENNECY - Téléphone : 161

notre publicité... votre intérêt

Citoyens, j'ai toujours vu avec douleur la pomme de discorde qui avoit été jetée parmi vous, elle est enlevée pour jamais. Soyez tous heureux, jouissez des bienfaits de la fraternité, de la liberté et de l'union, ce jour est le plus beau de ma vie, Vive la République Une et Indivisible, Vive la Convention, Vive à jamais l'union des habitants de la Commune de Mennecy.

Le 1^{er} octobre 1842, l'Abbé Joseph Désiré DUBUC-QUOY remplace le Curé CARMOUET. Le 1^{er} novembre 1849, un projet d'une tribune à l'entrée de l'église est mis à l'étude, pour permettre aux enfants des écoles d'assister à la messe sous la surveillance de leurs maîtres.

Le 5 novembre 1852, le Savoyard Jean-François REY devient Curé de la paroisse.

1854 : Agrandissement de la sacristie.

1859 : Réfection des vitraux de l'église.

1862 : Achat du Chemin de Croix.

1865 : Projet de calorifère, installé en 1866, et réparation du clocher qui entraîna de longues discussions, pour l'installation des cloches.

1875 : Pose de la grille en fer autour de l'église.

1885 : Erection de la tribune.

L'Abbé REY mourut à Mennecy, le 24 décembre 1889 et doit être, lui aussi, dans le cimetière.

De janvier 1890 à juillet 1900, l'abbé VAVASSEUR administre la paroisse : 1891, percement de 2 vitraux en œil-de-bœuf sous la tribune afin d'éclairer cette partie de l'église rendue obscure par la pose de la tribune.

De juillet 1900 à novembre 1903, la paroisse fut administrée par l'Abbé LECAUCHOIS.

Du 15 novembre 1903 au 4 mars 1920, par l'Abbé OBRY, qui avec fermeté subit les inventaires de la période critique de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

De 1920 à 1932, par l'Abbé BALLOCHE.

Du 7 août 1932 à fin juillet 1954, par M. l'Abbé LEGOUX.

De juillet 1954 à octobre 1958, par M. l'Abbé Yves DUBOIS.

Depuis le 1^{er} décembre 1958, c'est notre Curé, M. l'Abbé Emile BOURGEOIS, qui administre notre paroisse. Il prend grand soin de notre église : peintures intérieures, vitraux, entretien des bancs. La Commune a protégé par des grillages les vitraux, a réparé la toiture du clocher et remplacé la girouette.

Voilà les quelques renseignements que nous avons pu trouver grâce aux archives de notre paroisse. Certes, ils sont incomplets. Mais ils nous rendent encore plus chère notre église, témoin de tant de périodes diverses. Nous nous sentons solidaires de tous ceux qui y ont prié : nos frères devant Dieu.

Son siège est fixé à l'école publique des garçons.

Elle a pour but :

— de diffuser la pensée laïque et de défendre les institutions laïques existantes ;

— d'établir un lien entre les familles et l'école, afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale ;

BOUCHERIE DE L'EGLISE BOUCHERIE

TRIPERIE

VOLAILLES

— de prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels.

Son règlement intérieur prévoit la création et la gestion :

- d'une section de parents d'élèves chargés de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque ;
- d'une section scolaire d'éducation physique et sportive ayant pour objet de pratiquer le sport scolaire, de participer aux championnats scolaires de la Fédération, etc. ;

— d'une section de loisirs culturels ayant pour objet la prolongation de l'œuvre scolaire, l'organisation de séances de projections, de promenades, de voyages d'études, etc.

L'Association est administrée par un comité de douze membres. Elle est placée sous la présidence d'honneur de M. le Maire de MenneCY.

Le bureau actuel du Comité se compose comme suit :
Président : M. ALLAIS Marcel.
Vice-Présidents : M. et Mme JACQUET.
Secrétaire : M. DEMICHEL.
Trésorier : M. BRES Marcel.

CLUB SPORTIF DE MENNECY

Le précédent bulletin retraçait la marche du Club depuis sa fondation, en 1910, jusqu'en 1964.

En 1965, les sections de Boules, de Football et de Tennis ont eu leurs activités habituelles.

Les cinq équipes de football qui disputent leur championnat chaque dimanche de la saison hivernale ont des fortunes diverses. Les anciens, cadets et minimes enregistrent d'honorables résultats, les seniors, écopiers premiers et réservistes obtiennent de beaux succès et sont très bien classés dans leur groupe de première division. Nous n'aurons garde d'oublier les scolaires qui s'évertuent à suivre les exemples de leurs aînés. Tous sont empreints de sentiments de parfaite camaraderie, de correction et de loyauté qui les font apprécier de leurs adversaires.

Les aménagements du Parc des Sports se poursuivent avec l'amicale collaboration de l'I.B.M. France et du Centre des Loisirs du Comité d'Etablissement de la Régie Renault. Un terrain de rugby a été créé et des aires de lancement du poids et du javelot ont été exécutées. Une piste d'athlétisme est en préparation, ainsi que des sautoirs en hauteur et en longueur.

Les diverses disciplines sont maintenant pratiquées par des centaines de jeunes et de scolaires sur les quatre hectares qui constituent la superficie du Parc des Sports.

CLUB SPORTIF DE MENNECY

Dans le sein du vieux Club Sportif de MenneCY s'est créée à nouveau une section d'athlétisme. M. JUDITH a bien voulu en accepter la Présidence d'Honneur.

Le premier bureau a été composé comme suit :
Président : M. DELAIGUE.
Vice-Président : M. GOUDY.
Secrétaire : M. ROBIN.
Secrétaire Adjoint : M. BIZIEN.
Trésorier : M. MARIE.
Trésorier Adjoint : M. SMIEJA.
Conseiller sportif : M. KRAWCZYK.
Monitrice des jeunes filles : Mme DEULCEUX, institutrice.

Cette section est créée pour permettre à tous les jeunes de MenneCY de pratiquer le sport toute l'année. Ainsi, tous pourront retrouver le chemin du stade après la saison de football. Cette section est ouverte aux jeunes filles comme aux jeunes gens. Nous espérons que beaucoup de jeunes viendront grossir nos rangs et seront assidus aux séances de culture physique et d'entraînement au grand air, aussi utiles pour la santé physique que morale. Souhaitons également que les nouveaux feront aussi bien que leurs aînés et seront récompensés de leurs efforts dans les compétitions à venir.

Quel succès déjà ! Vingt jeunes de 8 à 16 ans y sont inscrits et suivent assidûment l'enseignement du solfège, d'autres apprennent à jouer d'un instrument et le secret désir de beaucoup d'autres est d'en faire autant.

Jeunes qui désirez apprendre la musique et pratiquer cet art, venez suivre ces cours fort intéressants qui ont été organisés pour vous par le Conseil Municipal attentif à votre formation artistique.

COURS DE SOLFÈGE ET DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal, sur la proposition de sa Commission Culturelle, ayant décidé la création d'un enseignement gratuit de la musique, le COURS DE SOLFÈGE ET DE MUSIQUE s'est ouvert le 8 janvier 1966.

Respectant l'adage « Les jeunes avec les jeunes » et compte tenu de sa compétence en la matière, c'est M. LOUET que le Conseil Municipal a choisi pour assurer la direction de ce cours.

FANFARE DE MENNECY

Dans le précédent bulletin, je vous ai entretenu du passé de notre toujours jeune Société, aussi, ne m'étendrai-je pas davantage et vous parlerai du présent.

Pour des raisons toutes personnelles, M. LAUDINET s'est vu dans l'obligation de se démettre de ses fonctions de Directeur. La fanfare se devant de continuer, elle a fait appel au talent d'un jeune musicien, déjà bien connu à MenneCY, pour diriger sa formation et vous avez pu apprécier, lors du concert du 13 mars, que M. Gilbert LOUET était bien de taille à manier la baguette.

Ce concert était placé sous le signe du souvenir puisque au cours de celui-ci, M. le Maire a remis à Mme André GEROST une plaquette en bronze, aux armoiries de notre cité, en hommage à son époux regretté, M. GEROST, toujours présent par la pensée à nos manifestations et ceux qu'il a dirigés pendant tant d'années gardent dans leur cœur la profonde estime et la reconnaissance qu'ils ont toujours témoignées à cet homme de bien et de devoir.

J'ajouterai que M. Roland CORGERON poursuit sans défaillance la tâche qu'il s'est assignée, affermir et développer la belle phalange de tambours et clairons qu'il a créée et qui complète de si heureuse façon notre fanfare, afin de donner encore plus d'ampleur aux concerts et défilés auxquels nous participons, tant à MenneCY que dans les communes environnantes, pour le plus grand plaisir de nos citadins et amis.

Le Président : R. NICE.



Parc des sports. Le terrain de rugby.

GOUDY - HELIO

PHOTOCOPIE - TIRAGE DE PLANS - REPROGRAPHIE
IMPRIMERIE PAR OFFSET
Rue des Chartriers - MENNECY Téléphone : 186 et 13

A la Grande Maison M. CAEN

chemisier
VÊTEMENTS HOMMES

8, rue St-Spire - CORBEIL
Tél. 16.59

VACANCES DE NEIGE

Sur l'initiative de son Maire, le Conseil Municipal a décidé d'envoyer des enfants en « Vacances de Neige ». M. le Directeur et Mme la Directrice des écoles primaires ont sélectionné 8 garçons et 8 filles pour effectuer un stage de 12 jours dans une petite station de sports d'hiver au cœur des Alpes, à Saint-Sorlin d'Arves, soit à 20 km au sud-ouest de Saint-Jean-de-Maurienne.

Le départ s'est effectué le mercredi 22 décembre, à 7 heures, dans la joie et en présence des familles et de membres du Conseil Municipal entourant leur Maire.

Après un voyage long mais agréable, nos enfants ont été surpris de se trouver à 1 550 mètres d'altitude, avec une couche de neige atteignant 1 m 50. Pour tous, c'était la découverte des cimes enneigées et des merveilleux paysages alpestres. Le Conseil Municipal avait délégué l'un de ses membres pour se rendre compte sur place, et à l'improviste, de la façon dont nos enfants étaient installés et comment ils étaient nourris.

Nous pouvions rassurer pleinement les familles : l'installation était parfaite et la nourriture saine et copieuse, les distractions ne manquaient pas, jugez plutôt :

- 8 h : Petit déjeuner.
- 9 h 30 : Départ pour la leçon obligatoire de ski jusqu'à 11 h 30.
- 12 h : Déjeuner et repos jusqu'à 14 heures.
- 14 h : Promenade surveillée en montagne.
- 16 h 30 : Goûter et jeux en salle.
- 19 h : Dîner.
- 20 h : Veillée qui consistait en des jeux organisés par les moniteurs, ensuite le coucher pour reprendre le même programme le lendemain.

Les vacances de neige ont été des plus profitables pour les heureux bénéficiaires qui revinrent le mardi 4 janvier à 23 heures et que toutes les familles avides de revoir « leurs petits » attendaient. Un de ces jeunes a d'ailleurs exprimé, de façon bien claire, la satisfaction de ses camarades en levant le pouce bien haut et disant : « C'était comme ça ! »

Le Conseil Municipal est heureux d'avoir pu faire plaisir à une faible partie, hélas ! des écoliers, mais espère continuer dans cette voie pour faire profiter de ces vacances, l'année prochaine, un plus grand nombre, si possible, de bénéficiaires.

Il remercie l'organisation qui a pris en charge les enfants de MenneCY, pour la parfaite tenue du chalet, du bon encadrement assuré par de jeunes moniteurs sérieux et compétents, puisque l'un de nos enfants revint avec sa première étoile de ski et aussi celui qui était le grand ami de nos jeunes concitoyens : « le cuisinot ».

VACANCES DE NEIGE

Impressions d'un garçon et d'une fille de 12 ans sur leur séjour en Maurienne :

● 1^o A Saint-Sorlin, en promenade, par Guy CHEVRIER (12 ans), école des garçons.

Chaque jour, après avoir déjeuné, nous remontons nous reposer dans nos dortoirs. Vers 14 h 30, notre moniteur relève les noms de ceux qui désirent aller en promenade.

L'ALLOCATION LOGEMENT

Les conditions à remplir pour bénéficier des prestations sont en principe les suivantes :

a) Être locataire ou sous-locataire ou accéder à la propriété (sont exclus les propriétaires de logements secondaires, les occupants de locaux insuffisamment habités ou surpeuplés).

b) Être bénéficiaire de prestations familiales à un titre quelconque :

Allocations familiales,
Allocation prénatale,
Allocation de salaire unique, jeune ménage sans enfant marié depuis moins de deux ans ou ayant un enfant et marié depuis moins de cinq ans.

Sont exclus :
Les célibataires, les ménages sans enfant mariés depuis plus de deux ans, les ménages avec un enfant mariés depuis plus de cinq ans, les non-prestataires en général.

c) Habiter un nombre de pièces en rapport avec la famille.



(Photo Ed. Lapie)

La Cité de l'Aviation civile - MenneCY.

A 15 heures nous partons. Nous traversons le village, puis suivons des petits chemins qui nous mènent près des grands hôtels ou, plus haut, vers les champs de neige. Là, nous faisons halte et organisons des batailles de boules de neige. Parfois, nous nous laissons rouler le long de la pente, pour nous arrêter quelques dizaines de mètres plus bas.

Quand nous repartons, nous faisons quelques achats dans le village, nous flânons, devant les boutiques, surtout devant la ferronnerie d'art.

Nous rentrons au chalet pour le goûter.

● 2^o Vacances en Savoie, par Martine ALLAIS (12 ans), école de filles.

Ce matin, je suis très énervée et aussi très pressée ; à 7 heures, nous partons en vacances de neige. Je ne prends même pas le temps de dire « au revoir » à mon frère et ma sœur, tout juste un baiser à maman.

Papa porte la valise. Il pleut. Chacun s'installe à son gré dans le car, je m'assieds à côté de Monique. Quel remue-ménage ! Quel vacarme ! On bavarde, on rit, on chante, on crie même.

Que d'exclamations encore, le soir, à la vue de la neige si épaisse et si belle !

Au chalet où la table est dressée, un premier repas nous reconforte, puis nous montons au dortoir.

Le lendemain, c'est déjà la première leçon. Les skis sur l'épaule, nous gagnons la piste. Chaque débutant fixe ses skis. Je m'élançai, embrouillai mes skis et mes bâtons et roule dans la neige. Le moniteur accourt. « Que fais-tu là ? » Des larmes emplissent mes yeux, pendant que ma gorge se serre. « Je me suis fait mal à la cheville. » A l'infirmerie, on me soigne très gentiment, mais pour moi, le sport est terminé.

Dix jours plus tard, nous reprenons place dans des compartiments confortables, nous roulons vers Paris. Malgré ma cheville foulée, je ne regrette pas mon séjour en Savoie.

Renseignements divers

MAIRIE : place de la Mairie. Tél. 59.
Bureaux ouverts au public de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.
Secrétariat : Mlle LABORDE, Secrétaire générale
Etat Civil : Mme MARTIN.

POMPIERS : appeler le 59 à la Mairie. En cas de non réponse, le 19 à la Gendarmerie. Lieutenant DHONT. Tél. 174.

GENDARMERIE : rue de la République. Tél. 19.

MEDECINS :
Dr LEON, rue du Petit-Mennecy. Tél. 169.
Dr LYAUTEY, rue de la Fontaine. Tél. 107.

PHARMACIEN : M. ALLEMAND, rue de la Croix-Boissée. Tél. 36.

AUXILIAIRE MEDICAL, MASSEUR : M. GARNIER, rue de Milly. Tél. 129.

CHIRURGIEN-DENTISTE : M. CHENAUD R., 22, rue de Milly.

NOTAIRE : M^e GILLES, rue de Bel-Air. Tél. 4.

HUISSIER : M^e PAPILLON, rue de Bel-Air. Tél. 33.

SERVICE DES EAUX : Société Lyonnaise des Eaux à Villeneuve-Saint-Georges. Tél. 922-05-70. Service de Sécurité. Tél. 921-43-52.

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE : 36, boulevard

Brossolette, à Brétigny-sur-Orge. Tél. 05-24, à Arpajon.

PONTS ET CHAUSSEES : Subdivision, 3, rue de Seine, à Corbeil-Essonnes. Tél. 737, à Corbeil-Essonnes.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : rue de la Sablière.

PERCEPTION DE MENNECY : en résidence à Ballancourt. Tél. 125.

CONTRIBUTIONS DIRECTES : 33, avenue Carnot, à Corbeil-Essonnes. Tél. 03-57, à Corbeil-Essonnes.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES : 33, avenue Carnot, à Corbeil-Essonnes. Tél. 03-57, à Corbeil-Essonnes.

HOPITAL HOSPICE GALIGNANI : 1, Montagne de l'Hospice, à Corbeil-Essonnes. Tél. 113, à Corbeil-Essonnes.

SECURITE SOCIALE : Caisse Primaire, 1 bis, rue P.-Sémard, à Corbeil-Essonnes. Tél. 00-95, à Corbeil-Essonnes.

ENSEIGNEMENT :
Ecole primaire de garçons, rue de l'Ormeteau. Directeur M. JACQUET. Tél. 167.
Ecole Primaire de filles, rue des Ecoles. Directrice Mme JACQUET. Tél. 167.

CULTE CATHOLIQUE : Eglise Saint-Pierre, M. l'Abbé BOURGEOIS, Curé. Tél. 118.

Pour toutes éditions

Consultez

O. N. E. O. 70, rue Amelot, PARIS-XI - 700.09.12 et 84.55

NATURAL

santé **Alimentation naturelle**
Diététique - Régime
beauté **Produits naturels de beauté**
Produits étrangers

18, rue Saint-Spire - CORBEIL-ESSONNES (S.-&-O.)

ATELIERS RÉPARATIONS - MAGASIN PIÈCES DÉTACHÉES
31, rue Feray - Tél. 123

E^TS F. DESRUES S. A.

Concessionnaire des Automobiles

PEUGEOT

CORBEIL-ESSONNES

SERVICE DES VENTES " AUTO STAND OCCASIONS "
23, Avenue John-Kennedy (R.N. 7) - Tél. 349

Ets SINDEK

Siège Social et Usine

Route Nationale N° 191
MENNECY (Essonne) Tél. 109

INSTALLATION DE
Chauffage Central - Air Chaud
Air Pulsé - Mazout - Gaz - etc...

dans toutes ses applications

INSTALLATIONS SANITAIRES
CITERNES A MAZOUT

DEVIS GRATUIT — DÉLAIS RAPPROCHÉS
SERVICE APRÈS VENTE

— CRÉDIT POSSIBLE —

Bureaux ouverts tous les jours ouvra-
bles : de 8 h à 19 h, le samedi jusqu'à
17 h et sur rendez-vous

ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE

CORBEIL-ESSONNES — Tél. : 259

GESBERT DENIS & Cie

Siège Social : 21-21 bis, rue du Champ-d'Epreuves

Adresses utiles

Transports :

S.N.C.F., Gare de Mennecy. Tél. 58.
Autocars GIBERT, rue Jean-Jaurès, à Mennecy. Tél. 125.
Autocars RENAULT.
Autocars CITROEN.
TAXI : M. LE BRIZE, résidence des Hautes-Chartries,
à Mennecy. Tél. 158.

Banques :

CREDIT LYONNAIS, place de la Mairie, bureau périodique.
SOCIETE GENERALE, rue de Milly, bureau périodique.
Tribunaux :
TRIBUNAL D'INSTANCE, Mairie de Corbeil-Essonnes.
Tél. 01-28, à Corbeil.
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE, Palais de Justice
de Corbeil. Tél. 01-85, à Corbeil.

Chambre de Commerce :

CHAMBRE DE COMMERCE, 14, quai Bourgoïn, à
Corbeil-Essonnes. Tél. 04-06, à Corbeil.

Sociétés ou Associations :

COMITE DES FETES, Mairie de Mennecy.
Président : M. R. ROY.

CLUB SPORTIF DE MENNECY, Mairie.

Président : M. J. JUDITH.

Section d'Athlétisme, Président : M. L. DELAIGUE.

Section de Tennis, Président : M. MARIE.

Section de Boules, Président : M. R. GASTE.

FANFARE DE MENNECY, Mairie.

Président : M. R. NICÉ.

Directeur : M. G. LOUET.

CLUB DES DEBROUILLARDS, Mairie.

Président : M. G. BAULIEU.

LES ARTISTES DE NOTRE REGION, Mairie.

Président : M. M. COLAS.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS, Mairie.

Président : M. M. ALLAIS.

U.N.C., SOUS-SECTION DE MENNECY,

Président : M. GIRAUD, à Ormoy.

SOCIETE DES MEMBRES HONORAIRES DES SAPEURS-

POMPIERS, Mairie,

Président : M. J. JUDITH.

AMICALE LAIQUE, Ecole publique des garçons,

Président : M. M. ALLAIS.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE, Mairie,

Présidente : Mme SEBILEAU.

● Horaires des Autocars CITROEN

				D. F.		
MENNECY, passage	7.05	7.45	10.10	12.30	14.45	19.05
CORBEIL, passage, place de la Mairie	7.15	7.55	10.20	12.40	14.55	19.25
PARIS-BASTILLE, arrivée	8.20	9.00	11.25	13.45	16.00	20.30
			Jeu			
			D. F.			
PARIS-BASTILLE	7.15	9.30	11.30	14.30	17.15	18.45
CORBEIL, passage	8.15	10.30	12.30	15.30	18.15	19.45
MENNECY, passage	8.35	10.45	12.45	15.45	18.30	20.00

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

Concessionnaire du Service Extérieur
des Pompes Funèbres de

MENNECY

S'adresser à CORBEIL-ESSONNES :

33, rue du Général-Leclerc

ou

96, rue Saint-Spire

Tél. : 496-00-52

Toutes démarches et formalités évitées
aux familles

AMBULANCES MODERNES -

Jour et Nuit

33, rue du Général-Leclerc

96, rue Saint-Spire

Téléph. Jour : 496.00.52

Nuit : 496.05.71

Voiture ID 19 tout confort.

Transports à grandes distances.

Recouvrement direct auprès de la
Sécurité Sociale.

● Horaires des Autocars RENAULT

MENNECY, passage	7.25	12.35	16.40	D. F.
CORBEIL, passage	7.45	12.55	17.00	20.05
PARIS, Porte d'Orléans	8.40	13.50	17.55	21.25
PARIS, Denfert-Rochereau	8.50	14.00	18.05	21.35
PARIS, Denfert-Rochereau	9.15	14.00	18.35	
PARIS, Porte d'Italie	9.25	14.10	18.45	
CORBEIL, passage	10.20	15.05	19.40	
MENNECY, passage	10.40	15.25	20.00	

Horaires S. N. C. F.

● Direction de Montargis

TERMINUS	TRAINS N°	DEPART DE PARIS	CORBEIL		PASSAGE A MENNECY	OBSERVATIONS
			DEPART	ARRIVEE		
LA FERTE-ALAIS	3711	4.25	6.31	5.06	6.40	Autorail. Semaine.
MONTARGIS	3307	6.34	7.12	7.07	7.22	Autorail. Tous les jours.
MONTARGIS	3315	8.34	9.13	9.03	9.22	Vapeur. Dimanches et Fêtes.
MONTARGIS	3313	8.36	9.13	9.07	9.22	Autorail. Semaine.
MALESHERBES	3317	10.22	11.08	11.01	11.18	Autorail. Dimanches et Fêtes.
MONTARGIS	3323	11.04	11.40	11.36	11.51	Autorail. Semaine.
MONTARGIS	3325	11.06	11.40	11.33	11.51	Vapeur. Dimanches et Fêtes.
MALESHERBES	3319	11.34	12.14	12.09	12.24	Autorail. Semaine.
MALESHERBES	3327	12.34	13.17	13.06	13.27	Autorail. Samedis, Dimanches et Fêtes.
MALESHERBES	3329	13.34	14.12	14.07	14.24	Autorail. Semaine sauf Samedis.
MONTARGIS	3331	13.37	14.12	14.03	14.24	Vapeur. Samedi, Dimanches et Fêtes.
MALESHERBES	3335	15.22	16.05	16.00	16.15	Autorail. Tous les jours.
MALESHERBES	3339	17.04	17.42	17.38	17.52	Autorail. Tous les jours.
LA FERTE-ALAIS	3349	17.34	18.10	18.07	18.20	Autorail. Semaine, Correspondance à La Ferté pour Montargis.
MALESHERBES	3347	18.04	19.04	18.38	19.14	Autorail. Tous les jours.
MONTARGIS	3361	18.34	19.23	19.08	19.35	Autorail. Dimanches et Fêtes.
MONTARGIS	3341	18.42	19.23	19.16	19.35	Vapeur. Semaine.
MONTARGIS	3345	19.34	20.18	20.08	20.29	Autorail. Tous les jours.
LA FERTE-ALAIS	3351	20.34	21.12	21.08	21.23	Autorail. Semaine.
LA FERTE-ALAIS	3355	21.34	22.09	22.06	22.20	Autorail. Dimanches et Fêtes.

● Direction de Paris

PROVENANCE	TRAINS N°	PASSAGE A MENNECY	CORBEIL		ARRIVEE A PARIS	OBSERVATIONS
			ARRIVEE	DEPART		
MALESHERBES	3306	5.50	6.00	6.04	6.39	Autorail. Tous les jours.
LA FERTE-ALAIS	3304	6.20	6.29	6.33	7.09	Autorail. Tous les jours.
MONTARGIS	3308	6.41	6.52	7.04	7.39	Autorail. Dimanches et Fêtes.
MONTARGIS	3310	6.41	6.52	6.59	7.36	Vapeur. Semaine.
LA FERTE-ALAIS	3302	7.16	7.26	7.34	8.09	Autorail. Semaine.
MALESHERBES	3312	7.29	7.39	7.48	8.24	Autorail. Tous les jours.
LA FERTE-ALAIS	3316	7.57	8.07	8.19	8.54	Autorail. Semaine.
MONTARGIS	3314	8.20	8.30	8.35	9.09	Autorail. Tous les jours.
MONTARGIS	3318	10.41	10.50	10.54	11.37	Autorail. Tous les jours.
MONTARGIS	3322	13.04	13.14	13.19	13.54	Autorail. Tous les jours.
MALESHERBES	3332	15.44	15.54	16.00	16.39	Autorail. Tous les jours.
MALESHERBES	3336	17.55	18.05	18.19	18.54	Autorail. Semaine.
MONTARGIS	3338	18.08	18.19	18.26	18.55	Vapeur. Dimanches et Fêtes.
LA FERTE-ALAIS	3712	18.51	19.00	19.04	19.39	Autorail. Semaine.
MONTARGIS	3344	19.44	19.56	20.03	20.34	Vapeur. Dimanches et Fêtes.
MONTARGIS	3342	19.44	19.56	20.02	20.26	Autorail. Semaine.
MALESHERBES	3350	21.33	21.43	21.47	22.24	Autorail. Dimanches et Fêtes.
MALESHERBES	3346	22.36	22.49	22.59	23.35	Vapeur. Dimanches et Fêtes et à partir du 6 mars 1966.



STUDIO - MARTIN

3, Rue Blanchard (à côté de la Poste) - 91-BALLANCOURT

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

PHILIPS

Tél. : 49
RADIO - TELEVISION - ELECTRO-MENAGER - MAGNETOPHONE - PHOTO-CINE



LA BRANCHE IMMOBILIERE
DU GROUPE RIVAUD
VOUS PROPOSE A MENNECY

EN LOCATION
LA RESIDENCE "LA CORBILLASE"
Dans des Immeubles de 4 étages, appartements
neufs de 2 à 5 pièces
Tous les jours, visite sur place des appartements.

EN ACCESSION
A LA PROPRIETE
LA RESIDENCE DU PETIT PARC
14, RUE DU GENERAL LECLERC
dans un parc privé et boisé de 14.000 M²
64 appartements de 2 à 5 pièces répartis en 4 petits
immeubles de standing. Aménagement complet
1230 F seulement le M². Prime accordée. Prêt 70 %
sur 14 ans. Garantie bancaire de bonne fin de travaux
Livraison début 66. Visitez l'appartement modèle les
samedi, dimanche et lundi après-midi.

11, RUE N.-D.
DES VICTOIRES

SOCIETE RIVAUD

PARIS 2^e
488-29-41 et 54-71

*Comme
un million de campeurs*

faites confiance à...



**Jean-Jacques
ROBERT**

**91 - MENNECY
(ESSONNE)**

TÉLÉPHONE : 52

**SPORTS D'ÉQUIPES
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**